lu une fois.
lu deux fois.

Pour le cayer des accroissemens a employer

j'en ay fait usage dans l'ouvrage de m. puzos

B

Eclaircissemens donnés par l'academie de chirurgie de paris sur un fait raporté par m.r Ruisch dans ses adversaires et qui a parú si singulier a m.r professeur celebre en l'université de boulogne quil nous a fait l'honneur de nous demander notre sentiment

fait

Si autem placenta remanet, quid contigit? profecto uterus arctior redditur et comprimit remanentis placentæ corpus quæ in carnosam molem degenerat. Vidi feminas [illegible] iterum impregnatas, bene natum fetum enixas. et postquam erant feliciter liberatæ fetu et secundinis, denique et placentæ olim retentæ frusta iam excrevisse.

Si le placenta reste dans la matrice apres la sortie de lenfant, quen peut il arriver dit ruisch? il est certain que ce viscere se contracte et se resserre, quil comprime le corps du placenta resté, lequel degenere en une masse charnue: iay vû dans ce cas des femmes redevenir enceintes, accoucher, et apres s'etre heureusement delivrées de lenfant et de l'arriere fais, rendre par morceaux le premier placenta.

quoique lacademie de chirurgie n'ait point encor trouvé dans ses memoires d'observations pareilles [illegible] au fait singulier raporté par m.r ruisch dans ses adversaires, elle croit qu'il ne devoit pas nier la possibilité. comme elle a des exemples de placenta restés dans la matrice six et sept mois apres la sortie ou la destruction du fœtus que les observateurs assurent les avoir vû sortir apres un si longtems, frais et d'une chair si ferme et si compacte, quil n'y avoit pas lieu de douter quils ne fussent restés adherens a la matrice et quils n'eussent eu avec elle commerce de liqueurs iusqu'au tems de leur sortie, il est possible que sur des placenta aussi unis a la matrice il soit arrivé superfetation.

mais comme il faut pour l'intelligence d'un tel phenomene quil se rencontre ~~des~~ certaines positions que ruisch n'a point indiqué, il paroist necessaire d'y joindre les eclaircissemens dont il a besoin pour le faire comprendre.

la superfetation peut avoir lieu, malgré le sejour d'un placenta resté dans la matrice a la suite d'un accouchement anterieur; si deux conditions accompagnent la superfetation scavoir que le placenta resté, soit petit, secondement quil soit adherent a la matrice. car si le volume en etoit

ARC 29 d3 n° 80

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

Considerable quoiquadherent, aussi tout petit quil est, il est
decollé et flottant dans la Matrice, Nous Croyons la Superfetation
impossible par les raisons que nous en allons donner.

les placenta de toute espece peuvent conserver plus ou
moins de tems apres l'accouchement, les adherences quils
ont contractés avec la matrice dans la grossesse, mais nous
N'avons des exemples de long sejour que ces corps y ont quelquefois
fait dans se pouvoir, que lorsquils se sont trouvé petits et
etre les suites d'un accouchement peu avancé. la raison et l'experien-
nous ont convaincu que la matrice, qui a pour action
essentielle la contraction des le premier instant de l'accouchement
peut souvent se resserrer sans que des corps aussi petits
et aussi [illegible] puissent s'y opposer. au contraire suivans
par leur flexibilité, la force et la contraction de la matrice,
ils doivent s'y joindre plus intimement et tendre dans
une pression de toutes part des moyens d'une adherence
plus forte. c'est ce qui a entendu réussir par ces nouvelles
[illegible] redditer, et l'on previent communement les placenta
[illegible], quoi [illegible]

mais si le placenta beaucoup plus gros que ceux dont nous
venons de parler, reste adherent apres la sortie de l'enfant,
son volume devient un obstacle à la contraction de la
matrice, il la tient [illegible] dilatée, et il y entretient
des sentiments de douleurs qui communement ne cessent
quapres le decollement et l'expulsion de ce corps.

en supposant neanmoins quun gros placenta sejourne
quelques jours dans la matrice apres la sortie de l'enfant,
comme cela est quelquefois arrivé. ou il y est adherent,
ou se trouvant decollé par les efforts de la partie, il y est
arreté par une contraction de ce viscere par le ~~[illegible]~~ subitement
au point de [illegible].

si le placenta est adherent, il doit empecher le degorgement
considerable que doit faire la matrice, tant des liqueurs
stagnantes dans sa substance, que de la tendance du sang
qui se porte continuellement a cette partie a dessein d'y
nourrir l'enfant. Nous sçavons par experience que aussitot
apres l'accouchement et plusieurs jours apres, la matrice
est dans une espece de phlogose ou d'epaississement

Causé par ce que nous venons de dire, que cette phlogose ne diminue de jour en jour que par une espece de fonte qui se fait habituellement des liqueurs arrestées et qui coulent par les vaisseaux de la matrice comme par les ouvertures d'un arrosoir, ou d'un eponge qu'on exprimeroit doucement, que si les issües de ce degorgement se trouvent bouchées par l'aplication intime du placenta, la phlogose devient inflammation, l'inflammation devient gangrene et la mort suit de pres des accidens qui ne sont pas gueres longtemps.

Dans le cas du placenta decollé mais enfermé dans la matrice, il n'est que trop ordinaire de le voir tomber en pouriture et de sortir par parcelles si il est petit, et si il est gros, d'annoncer sa putrefaction par des vuidanges fetides, lesquels troublés dans leur route par la presence de ce corps etranger ou même arrestées quelquefois, causent en peu de temps l'inflammation la fievre, le delire, ~~l'inflammation~~ et la mort

Il estoit donc necessaire de joindre ses instructions a l'examination de mr. ruisch pour le rendre intelligible [illegible] nous fait juger qu'il n'etoit pas aussi versé dans l'art et la pratique des accouchemens, qu'il etoit superieur en anatomie a tous ceux qui l'ont precedés. nous en allons etre plus convaincus par l'examen d'un precepte qu'il donne dans un traité particulier fait en faveur de son muscle uterine qui a pour titre

tractatio anatomica [illegible] 14

familiare mihi etiam fuit eamdem placentam per dies, septimanas, quin quod mensibus in utero retentam, et tandem felicitur expulsam fuisse

il m'est arrivé souvent d'avoir laissé dans la matrice le placenta des jours, des semaines, et même des mois entiers, apres lesquels la nature s'en est heureusement delivrée

si mr. ruisch entend parler des placenta de grosselles [illegible] ou a terme, nous ne saurions suivre son precepte ny sa pratique, puisque dans ces temps il est possible d'entrer sa main dans la matrice pour les tirer, quand ~~elle y~~ [illegible] ignorance, ou pour avoir manqué le [illegible] il arrive presque toujours des accidens qui font repentir

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

du trop de Confiance en la nature.

que si lautheur a aucun faire tomber son precepte sur les placenta restes apres des accouchemens de deux ou trois mois, nous sommes de son avis, et il y a nombre de siecles quon se comporte comme il le prescrit puisque dans ces sortes d'accouchemens la Matrice ne s'ouvre pas d'un pouce de diametre, que le cordon trop foible ne permet pas de s'en servir pour tirer le rien fait, et que qui voudroit s'en [illegible] dans la Matrice, la dechireroit plutost que de la penetrer par dilatation.

il reste a expliquer la fin de larticle de lobservation de ruisch qui dit

iay veu ces femmes redevenir enceintes, et apres s'estre delivrées de lenfant et de la [illegible] fait rendre par morceaux lancienne placenta.

il ne nous paroit pas vraysemblable qu'un placenta reste adherent a la matrice, sur lequel il s'est fait une superfetation ait pu s'y pourrir [illegible] et sortir par morceaux. nous avons tousjours [illegible] quils se [illegible] par leur Scioris, qui sont naturellement spongieux [illegible] tissu tres [illegible], et que [illegible] quils sont decolles, ils sortent entiers [illegible] [illegible] la matrice [illegible] a dit, [illegible] que lay [illegible] quil [illegible] et quil [illegible] adherens au [illegible] placenta [illegible] aux grosseurs de [illegible] par [illegible] sortir avec [illegible]

Nous concluons donc quil n'est pas absolument impossible quil se fasse une [illegible] a la suite d'un placenta reste [illegible] mais nous croyons quil faut que le corps [illegible] soit petit, quil soit adherent a la matrice, et quil y laisse ~~[illegible]~~ un terrain [illegible] pour y loger l'oeuf et nourrir l'oeuf nouvellement conceu.

No. 381

245

1175